Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260409-2026_03_07-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 9 AVRIL 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 9 avril 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LE HENO jusque 18h24
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h11

M. JESTIN est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. Le Maire

L'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales donne au Conseil municipal la faculté de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Au cours de leur 1ère réunion, les commissions, présidées de droit par le Maire, désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260409-2026_03_07-DE

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Dans le respect de ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal de décider de la création de 5 commissions de travail pour la durée du mandat.

Présidées par le Maire, elles comprendront chacune, outre ce dernier, 13 membres. Les sensibilités du Conseil municipal y seront représentées selon la répartition suivante :

- 11 représentants de la liste « Lanester Ambitions Communes »
- 1 représentant de la liste « Les progressistes - Lanester »
- 1 représentant de la liste « Lanester Union populaire et solidaire »

DENOMINATION	MEMBRES	VOTE
ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET RELATIONS HUMAINES	**Lanester Ambitions Communes :** Philippe JESTIN Mireille PEYRE Veronique PLESTAN Catherine LANCELOT Patrick LE GUENNEC Remy COQUELIN Julien HEMON Pascal LE NY Guénola LE HUEC Céline SORET CELLE Belinda KERARON **Les progressistes - Lanester** : Titulaire : Benoit FUCHS – Suppléant : Gilles HENAFF **Lanester Union populaire et solidaire** : Maela COHO	Pour :35 Contre : 0 Abstention : 0
CADRE DE VIE, URBANISME ET TRANSITIONS	**Lanester Ambitions Communes :** Philippe JESTIN Julien KIEN Belinda KERARON Remy COQUELIN Céline SORET CELLE Nils BERTHET Hugo CABON Loeiz DELLA Philippe JUMEAU Dominique FOSSE Annaïg LE MOEL RAFLIK **Les progressistes - Lanester :** Titulaire : Gilles HENAFF – Suppléant : Gwenola LE COZ **Lanester Union populaire et solidaire :** Maela COHO	Pour :35 Contre : 0 Abstention : 0
SOLIDARITES, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATION	**Lanester Ambitions Communes :** FRANCOISE DUMONT PHILIPPE Jumeau Catherine LANCELOT Fatima AMEUR Nadine LE BOEDEC Annick LE GAL Pascal le NY Emmanuel MARTINEAU MARCENY Carole DUIC Nicolas GARNIER	Pour :35 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260409-2026_03_07-DE

	Guénola LE HUEC **Les progressistes - Lanester :** Titulaire : Benoit FUCHS – Suppléant : Gilles HENAFF **Lanester Union populaire et solidaire :** Maela COHO	
POLITIQUES EDUCATIVES ET SPORTIVES	**Lanester Ambitions Communes :** Sabine LE HENO Annaïg LE MOËL RAFLIK Marie Laure BUSSENEAU Claude LE HEN Florence LOPEZ LE GOFF Emmanuel MARTINEAU MARCENY Julien HEMON Carole DUIC Nils BERTHET Armel GONTIER Hugo CABON **Les progressistes - Lanester :** Titulaire : Gilles HENAFF – Suppléant : Gwenola LE COZ **Lanester Union populaire et solidaire :** Maela COHO	Pour :35 Contre : 0 Abstention : 0
VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE	**Lanester Ambitions Communes :** Dominique FOSSE Julien KIEN Fatima AMEUR Claude LE HEN Florence LOPEZ LE GOFF Nicolas GARNIER Loeiz DELLA Armel GONTIER Annick LE GAL Françoise DUMONT Mireille PEYRE **Les progressistes - Lanester :** Titulaire : Gwenola LE COZ – Suppléant : Benoit FUCHS **Lanester Union populaire et solidaire :** Maela COHO	Pour :35 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-22,

Considérant l'intérêt pour le fonctionnement du Conseil municipal de constituer des commissions de travail pluralistes sur la durée du mandat, dans l'objectif de préparer et faciliter la délibération,

Considérant les propositions reçues par les différentes sensibilités du Conseil municipal pour la composition de ces commissions,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : OPTE pour le vote à main levée pour décider de la création et de la composition des commissions de travail (unanimité requise).

Article 2 : **DECIDE** de la création de 5 commissions municipales de travail pour la durée du mandat.

Article 3 : en **ADOPTE** la composition proposée par la présente délibération selon les votes précités.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)